CARACTÉRISTIQUE

DES

CHARTES DE DOUAI

(1203-1275)

PAB

Charles BONNIER

La théorie, adoptée par la généralité des philologues, qui veut que les chartes représentent la langue vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité à une époque et dans une localité déterminées peut-elle être confirmée ou infirmée par une étude des chartes, co idérées en elles-mêmes? — Tel est le problème que Dus allons tenter de résoudre par l'analyse des principaux caractères de nos documents.

I. — ANALYSE DES CARACTÈRES.

A. Mélange de formes.

Le phénomène le plus important qui se présente à l'observation dans les chartes est le mélange dans le même document des formes d'un même mot.

On en a donné plusieurs explications:

1º On l'a attribué au caprice ou à l'ignorance du

scribe: explication que l'on peut trouver arbitraire, vu l'absence de preuves.

2º On y a voulu voir: le la preuve d'une équivalence de sons; mais différentes graphies d'un même mot dans une même charte prouvent plutôt le contraire, car il est plus difficile de se tromper sur un seul et même mot que sur des mots d'espèce différente; 2º un phénomène de transition, qui se serait présenté dans la langue, reproduit par les chartes. — Cette explication est la plus importante, car elle est liée avec la théorie de M. Schuchardt sur la « Sprachmischung », c'est-à-dire sur le mélange du langage. — Tout en admettant l'existence de ce phénomène, quoique dans une proportion très minime et pour ainsi dire imperceptible, dans les patois, on ne peut croire que l'incohérence des doubles formes, surtout si rapprochées, dans les chartes, soit un reflet de ce qui se passait alors dans la langue

Si l'on n'admet pas cette explication, il ne reste plus qu'à adopter l'autre théorie, qui veut que les chartes ne reproduisent pas le langage vulgaire dans ses doubles formes.

B. Caractères diplomatiques, paléographiques et linguistiques.

L'abondance de documents de contrôle permet ici de faire l'expérience suivante: mettant à côté des chartes de Douai les chartes du Ponthieu, de Tournai et de Saint-Quentin, publiées par MM. Raynaud, d'Herbomez et Le Proux, on peut tenter de dégager la physionomie d'un scribe de Douai, et voir en quoi il ressemblait aux autres scribes ou en différait.

Pour caractériser le scribe, nous employons la statistique, qui décidera des formes préférées du scribe. Ce seront naturellement celles qu'il a reproduites le plus souvent. Pour en donner un exemple, voyons ce qui le caractérisait au point de vue diplomatique. Dans les chartes se présentent deux formules d'adresse: « Ço sacent tot cil ki or sunt... » et « Sacent tout cil ki or sunt... » La seconde est la plus représentée; par conséquent ce sera la formule préférée du scribe. Il en est de même pour les expressions: « qui cest escrit verront » et « ki sont et a venir sunt ». La première formule se présente plus fréquemment dans les premières chartes (1203-1225) et la seconde domine définitivement à partir de mai 1255 jusqu'à la fin.

Pour caractériser la langue des chartes de Douai, nous joindrons au contrôle des documents précités celui des traits dits picards, établis par M. Suchier dans son Aucassin et Nicolette et dans son Étude sur le dialecte du Saint-Léger.

II. — CONCLUSION.

De cette analyse se dégage la conviction que les chartes ne pouvaient reproduire la langue vulgaire du pays, où elles étaient écrites. Il est donc probable qu'elles étaient le produit d'un scribe et par suite de l'école où il avait appris son métier, et rien autre chose. Si les quelques caractères que l'on a mis en lumière sont peu nombreux, cela est dû à l'insignifiance même des chartes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Chartes de Douai, de 1203 à 1275.

STREET, STREET,